

# PROFESSIONNELS,

**soyez partenaires  
du Pass Bien-être !**



*Le Département aux côtés des Réunionnais*

Pour vous inscrire, rendez-vous sur [passbienetre.departement974.fr](https://passbienetre.departement974.fr)

**Vérifiez** que vous figurez bien parmi les prestataires agréés dans la liste des codes NAF retenus [departement974.fr/passbienetre-partenaires](https://departement974.fr/passbienetre-partenaires)

### ***Munissez-vous des documents suivants :***

- ◆ Un RIB
- ◆ Un extrait de KBis ou avis INSEE / infogreffe
- ◆ Si votre activité de bien-être / loisirs / sports / culture est une activité secondaire : un document permettant de justifier de votre code APE (extrait du registre de chambre des métiers...)

**Allez sur l'onglet « Faire ma demande »** puis cliquez sur « Je suis un professionnel », et suivez les étapes demandées.

Un délai de 3 semaines est à prévoir entre votre demande et la validation de votre adhésion.

Vous recevrez, si votre adhésion est validée, un mail de confirmation avec la convention signée par le Département. À partir de la réception de ce mail et de la convention signée, vous aurez la possibilité d'encaisser les coupons.



**POUR TOUT RENSEIGNEMENT,  
MERCİ DE CONTACTER LA HOTLINE AU 0262 67 13 47  
OU SUR CONTACT.PASSBE@CG974.FR**